

Les députés choqués par les anomalies des visas humanitaires

■ Le Parlement a auditionné mardi l'Office des étrangers, le CGRA et Myria. Ambiance.

On pourrait comparer la délivrance des visas humanitaires, ces titres de séjour accordés dans des cas exceptionnels, à une boîte de Pandore. Et ce qui en est sorti ce mardi en commission Intérieur de la Chambre n'était pas rose. Pour mémoire, ces visas sont au centre de l'arène politique depuis l'arrestation de Melikan Kucam, un conseiller communal N-VA soupçonné d'avoir facilité la délivrance de visas humanitaires – une compétence discrétionnaire du secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration – moyennant d'importantes sommes d'argent, et la diffusion d'un reportage de la VRT sur le sujet.

Depuis ces révélations, le CDH, Écolo-Groen et Défi ont déposé des propositions de loi allant dans différents sens, mais qui visent globalement à instaurer plus de transparence. Pour en savoir plus sur la politique en la matière – et plus particulièrement celle de Theo Francken (N-VA), ex-secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, qui a délivré beaucoup plus de visas humanitaires que ses prédécesseurs –, trois acteurs clés étaient auditionnés : Freddy Roosemont, le directeur de l'Office des étrangers (OE), Dirk Van den Bulck, le commissaire général aux réfugiés et aux apatrides (à la tête du CGRA, donc) et François De Smet, directeur du centre fédéral migration (Myria), ainsi que deux de ses collaboratrices.

Alors que ceux-ci enlevaient leurs vestes, Theo Francken a fait son entrée dans la salle Marguerite Yourcenar. Instantanément, les caméras se sont braquées sur lui, le suivant jusqu'à ce qu'il s'installe à côté de sa collègue et amie de longue date, Sarah Smeyers. Fidèle à lui-même, il n'a pas manqué de commenter les débats à la Chambre après avoir quitté la salle, ce qui a eu le

don d'agacer ses collègues.

Myria empêché de faire son travail

Un tweet aura toutefois marqué l'assemblée : celui du 22 janvier 2019, lequel faisait état du nombre de visas délivrés et des personnes intermédiaires ayant interagi avec son cabinet. *“Avant cela, nous n'avions aucune vue sur les chiffres de visas humanitaires”*, a expliqué une experte de Myria, insistant sur le peu d'informations reçues par l'institution de manière générale. *“En avril 2017, nous avons demandé des chiffres, mais ceux-ci n'étaient pas ventilés par catégories de visas humanitaires. Les réponses que nous avons obtenues du cabinet étaient sommaires et on nous a dit que chaque dossier était apprécié au cas par cas.”* Une fois n'est pas coutume : même Hendrik Vuye (ex-N-VA) s'est ému de l'absence de coopération qui ressemble à s'y méprendre à de la mauvaise foi et ne joue certainement pas en faveur des autorités.

Sale quart d'heure

Les cinq intervenants ont rappelé les différents scénarios possibles pour octroyer des visas humanitaires. Ils ont ensuite abordé (excepté Myria) leur *“degré d'implication”* dans l'affaire des visas humanitaires.

L'assemblée a d'abord appris, par la bouche de Freddy Roosemont, que délivrer des visas sur base de listes est *“inhabituel mais pas exceptionnel”*. Cette situation s'est déjà présentée en 1994, pendant le génocide au Rwanda, et en 2010, à la suite du tremblement de terre à Haïti. En ce qui concerne les listes établies pour sauver des chrétiens de Syrie, Freddy Roosemont a d'abord botté en touche. *“Qui se retrouvait sur cette liste ? Le secrétaire d'État nous les envoyait, mais je ne sais pas comment cette liste était motivée.”*

Face aux nombreuses questions des

parlementaires, il a livré plus de précisions. *“On recevait une liste avec un nom. Par exemple : la liste Roosemont, la liste X ou la liste Y. Les intermédiaires, on ne les connaissait pas. Quant au contrôle de la vulnérabilité (de la situation des*

personnes faisant appel au visa humanitaire, Ndlr), ce n’est pas notre boulot. Quand le ministre nous dit : ‘Donnez un visa à cette personne’, on s’exécute. Le secrétaire d’État prenait les décisions et nous, on ne s’est pas posé de questions.”

Ses explications n’auront pas convaincu les députés, qui lui ont passé un savon. *“Le fait est que vous n’avez rien pu contrôler”,* a lancé Nahima Lanjri (CD&V) dans une intervention musclée. *“Vous confirmez que vos services n’effectuaient aucun contrôle sur la vulnérabilité des personnes. Le secrétaire d’État vous donnait un chèque en blanc et vous, vous l’avez signé”,* a taclé Wouter De Vriendt (Groen). *“Les visas humanitaires ont été érigés en circuit ordinaire ; et là, il faut se poser des questions. En 2017, on atteint un pic de visas humanitaires. Mais quand les problèmes*

étaient-ils importants en Syrie ? C’était en 2015, pas en 2017 ! Alors pourquoi personne n’a rien dit ?” s’est interrogée Monica De Coninck (S.PA).

Le CGRA prône la réinstallation de réfugiés

Dirk Van den Bulck a pour sa part plaidé pour que la Belgique privilégie le recours aux programmes de réinstallation des réfugiés dirigé par le Haut-Commissariat des Nations unies par rapport à *“d’autres canaux”*, sous-entendu des intermédiaires non officiels comme cela a été le cas ces dernières années. Le CGRA a donné des avis juridiques concernant la première opération de sauvetage de Syriens d’Alep en 2015. Il n’a plus été impliqué par la suite.

Pour sa part, Myria a exposé de nombreuses inégalités de traitement des demandes (selon que les personnes passent par la procédure classique ou par le cabinet Francken) et a demandé – c’est le cas depuis plusieurs années – une plus grande transparence sur la politique menée. *In fine*, les députés auront eu les réponses qu’ils attendaient et auront compris la nécessité de réformer une politique humanitaire qui a visiblement dysfonctionné.

Sarah Freres

*“Le secrétaire
d’État prenait les
décisions et nous,
on ne s’est pas posé
de questions.”*

Freddy Roosemont

Directeur de l’Office
des étrangers

L'Office des étrangers aux abonnés absents

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone et son pendant néerlandophone viennent d'écrire à la ministre de l'Asile et de la Migration, Maggie De Block (Open VLD) pour se plaindre de l'extrême difficulté dans laquelle nombre d'avocats et de représentants d'ONG se trouvent d'atteindre par téléphone les agents de l'Office des étrangers.

Celui-ci a déménagé à l'automne dernier et depuis, il semble plus que compliqué de joindre cette administration par téléphone.

Mission quasi impossible

Dans sa lettre, le président d'Avocats.be, M^r Jean-Pierre Buyle, explique qu'il est difficile d'atteindre l'Office depuis de longues années mais que, depuis plusieurs semaines, c'est devenu "mission quasi impossible".

Il ajoute que les agents qui finissent par décrocher sont unanimes à déplorer les insuffisances de la nouvelle installation téléphonique. "À les entendre, le téléphone ne sonnerait plus", indique M^r Buyle, qui ajoute, sarcastique: "Nous ne pouvons le vérifier puisque depuis des années, l'Office des étrangers est devenu une des rares si pas la seule administration au sein de la-

quelle il est rigoureusement impossible d'être reçu pour évoquer un dossier."

S'adressant à M^{me} De Block, Avocats.be relève qu'elle a déploré avoir découvert au sein du cabinet en charge de l'immigration et de l'asile un véritable chaos. Mais que dire alors de l'Office, poursuit la lettre? "Ne pas pouvoir évoquer un dossier, ni au siège de l'Office, ni par téléphone, conduit à des décisions négatives pour défaut d'information, décisions qu'il n'est pas possible de redresser puisque les agents sont injoignables."

Bref, Avocats.be demande à Maggie De Block de prendre "urgemment des mesures pour que la communication avec l'Office

puisse être rétablie".

Comme à la DG handicapés

En attendant, la situation dénoncée par les barreaux francophones et néerlandophones fait furieusement penser à celle qui prévaut à la Direction générale des personnes handicapées qui, elle aussi, est depuis de longs mois aux abonnés absents.

Nous avons plusieurs fois tenté d'atteindre la porte-parole de l'Office des étrangers. En vain.

J.-C.M.

*"Ne pouvoir
évoquer un dossier,
ni au siège de
l'Office, ni par
téléphone est grave."*

Avocats.be

Décès de Mawda : pas d'armes à feu lors d'une course-poursuite, dit le Comité P

Le Comité P a exprimé, mardi, dans son rapport consacré à la mort de la petite Mawda, survenue en mai dernier, lors d'une course-poursuite entre les forces de l'ordre et une camionnette remplie de migrants, sur l'autoroute, à hauteur de Mons, de très fortes réserves quant à l'usage d'une arme à feu dans de telles circonstances. L'enquête de l'organe de contrôle des services de police portait sur les problèmes de communication et de coordination survenus lors de la poursuite, mais pas sur l'incident de tir, qui fait l'objet d'une enquête judiciaire distincte.

Le Comité P, après être longuement revenu sur la chronologie des événements ayant mené au drame, dit ses réserves au sujet de l'usage d'une arme à feu lors d'une course-poursuite. La réglementation prévoit que *"l'usage d'une arme à feu à bord d'un véhicule en mouvement doit être évité sauf en cas d'absolue nécessité et en tenant toujours compte de l'environnement et des risques que le coup de feu comporte en lui-même"*, souligne le rapport. La décision d'utiliser une arme à feu afin de stopper un véhicule en fuite doit en outre être évaluée en fonction des risques potentiels, notamment si le véhicule parvient à fuir.

Des enfants dans la camionnette : certains policiers savaient, d'autres non

Une note émanant de la direction de la police datant de 2016 précise, elle aussi, la marche à suivre. Elle n'est pas exactement conforme à la réglementation précédente, mais les deux documents formulent des réserves au sujet de l'usage d'armes à feu dans de telles circonstances. Le Comité P formule également des recommandations qui doivent conduire à une amélioration des techniques d'intervention. Le rapport plaide pour un meilleur programme de formation et une harmonisation des réglementations. Le Comité P émet aussi des suggestions afin d'améliorer la communication lors de telles opérations. Les policiers namurois auraient été au courant de la présence d'enfants à bord de la camionnette, pas leurs collègues du Hainaut. En cause : des problèmes de communication au sein du réseau Astrid. À corriger, dit le Comité P. (Belga)